

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE 2024

Le Code municipal du Québec, article 176.2.2 exige que les municipalités informent leurs citoyens des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur externe qui sont déposés aux membres du conseil, et ce, à chaque année. Cette disposition législative assure une transparence de l'administration dont votre conseil municipal doit faire preuve.

Je vous incite fortement à consulter le site Internet de la Municipalité où vous pourrez avoir accès aux rapports qui nous ont été déposés lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2024 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 11 670 023\$ et les revenus d'investissement de 2 762 319 \$ (provenant de subventions, la TECQ 2019-2023 en particulier), ce qui a généré des revenus totaux de 14 432 342 \$. Les différentes charges ont totalisé 10 778 430 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 518 568 \$. Cet excédent est principalement attribué à des revenus supplémentaires de droits de mutation, de taxation complémentaire de revenus d'intérêts et de vente de terrains.

En 2024, nous avons poursuivi, réalisé et débuté certains projets tels que :

- Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées de la rue Masson;*
- Réfection du sous-sol de l'église (salle communautaire);*
- Remplacer la chaudière au presbytère;*
- Remplacement des fenêtres et réfection des balcons de la mairie;*

- Réfection de la conduite sous la rivière;
- Achat de deux véhicules électriques;
- Entrée électrique au chalet de pétanque;
- Réaménagement du parc au Coin-des-amis;
- Site internet et portail citoyen.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par le vérificateur externe, la firme DCA, en date du 14 juillet 2025.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

SITUATION DÉVELOPPEMENT 2024-2025

L'état des finances de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan est positif, mais s'annonce rempli de défis sur l'affectation des ressources nécessaires pour mener à terme des services pour la population et – disons-le – pour respecter nos obligations légales. Le plus récent audit de février 2024 de la Commission municipale sur la gestion de nos excédents et des réserves confirme qu'au regard des nombreux surplus cumulés depuis quelques années, de nombreux projets prioritaires à Saint-Roch-de-l'Achigan doivent voir le jour, dans l'intérêt des citoyens. En plus des projets porteurs prioritaires par le conseil municipal, il est impératif d'amorcer un véritable rattrapage afin de mettre à niveau nos nombreuses infrastructures de façon adéquate et de maximiser l'obtention de nos subventions gouvernementales, comme le ferait toute municipalité responsable. Pour y arriver et comme condition de base, il faut avoir la maturité et la responsabilité de nommer que nous aurons à continuer d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour permettre la réalisation de nos obligations. La création de plusieurs postes permanents et temps plein dans le présent mandat, après des années de coupes, visait à corriger cet écart entre la taxation et les services rendus. Je serai clair : il faut poursuivre ce virage, sinon, au risque de mener notre municipalité vers une forme de négligence de nos propres responsabilités et obligations, qui irait à l'encontre de l'intérêt public.

D'un point de vue fiscal et administratif, il faut encore souligner l'implantation récente du taux de taxes varié chez nous, mais qui existait depuis longtemps chez nos voisins. Ce taux de taxes varié permet maintenant aux secteurs résidentiels et agricoles de Saint-Roch-de-l'Achigan d'avoir un peu d'air. Il crée une meilleure équité en taxant oui, davantage nos commerces et industries, mais dans le respect de la moyenne régionale que l'on n'a pas encore rattrapée. C'est une voie indispensable à suivre pour plus de justice à l'endroit des nombreuses familles de chez nous, qui méritent que l'on poursuive le travail.

Au nom du conseil municipal, je souhaite finalement remercier l'ensemble des employés municipaux pour le travail important, voire titanesque, accompli dans la dernière année, en des temps records. La démolition du P'tit garage, la construction du skatepark, la réfection de la façade extérieure du Vieux-Couvent, l'aménagement de nouveaux modules de jeu au parc Au Coin-des-Amis s'ajoutent à plusieurs autres projets porteurs pour nos citoyens qui doivent voir le jour dans les prochaines semaines, comme le rapiéçage de nos routes et la plantation d'arbres dans nos espaces publics.

Sébastien Marcil,
Maire

Présenté à la séance
ordinaire
du 15 septembre 2025